

Date de la convocation :

10/07/2026

Séance du 16 juillet 2026

Date d'affichage de la convocation :

10/07/2026

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 15 dont 1 pouvoir
- Pour : 13
- Contre : 1
- Abstention : 1

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Géraldine AURAY, Maire.

Présents :

Mme Géraldine AURAY, M. Didier BERTHELON, Mme Séverine DEBIEMME, M. Emmanuel FENEON, Mme Nicole SCHLESSER, M. Michel DESROCHES, Mme Laure AUPOIL, M. Hervé GATILLE, M. Sylvain MOUTON, Mme Emilie GIRAUD-DEBROSSE, M. Matthieu RENON, Mme Martine SORET-RICHARD, M. Pascal GABERT, Mme Mireille ROULLEAU

Absent et représenté :

Mme Lindsey FORTECOEFFE a donné pouvoir à Géraldine AURAY

M. Michel Desroches a été désigné secrétaire de séance

N° 2026/07/48

-Délibération concernant le lancement de la consultation de l'aménagement d'un itinéraire de liaison cyclable et maillage du centre-bourg par une chaussée partagée (Zone 30 / Pictogrammes) et sécurisation du cheminement piétonnier »

Dans le cadre de sa politique de développement des mobilités douces et d'amélioration de la sécurité des usagers, la commune a engagé une réflexion sur l'aménagement d'un itinéraire de liaison cyclable et le renforcement du maillage du centre-bourg par la mise en œuvre d'une chaussée partagée en Zone 30, complétés par des aménagements destinés à sécuriser les cheminements piétonniers.

Cette opération vise notamment à :

- favoriser les déplacements à vélo en assurant la continuité des liaisons cyclables ;
- apaiser la circulation automobile dans le centre-bourg par la mise en place d'une Zone 30 km/h et de marquages au sol adaptés ;

Les études préalables ayant été réalisées, il convient désormais d'engager la phase opérationnelle du projet par le lancement d'une consultation des entreprises afin de désigner les prestataires chargés de réaliser les travaux.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à **316 404,00 € HT soit 379 684,80 € TTC.**

La consultation sera menée conformément aux dispositions du Code de la commande publique, selon la procédure adaptée au montant estimé du marché.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Votants : 15 dont 1 pouvoir - Pour : 13 - Contre : 1 - Abstention : 1

D'approuver le lancement de la consultation des entreprises relative aux travaux d'aménagement d'un itinéraire de liaison cyclable, de maillage du centre-bourg par une chaussée partagée (Zone 30/pictogrammes) et de sécurisation des cheminements piétonniers.

D'autoriser Madame le Maire à engager la procédure de consultation conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

D'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires au déroulement de la consultation, à signer les documents afférents à la procédure et, après attribution dans les conditions prévues par la délégation consentie ou après nouvelle délibération si nécessaire, à signer le ou les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget communal.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Géraldine AURAY



REÇU EN PREFECTURE

le 20/07/2026

Application agréée E-legalite.com